

## POLITIQUE ACHATS

### Préambule

Par le biais d'une démarche qualité basée sur les exigences de la norme ISO 9001, la Ville de Clamart s'engage à améliorer, de façon continue, la performance de son processus achats.

La politique Achats de la Ville de Clamart consiste à définir des orientations et intentions générales, relatives à ses achats. Sa finalité est d'améliorer en permanence la satisfaction :

- Des clients internes du processus achats : les directions prescriptrices
- Des clients intermédiaires du processus achats : les élus
- Des clients finaux qui sont les usagers de ses services, les entreprises et les habitants de la Ville de Clamart.

### Enjeu 1 : garantir une complète transparence

Dans son projet de mandat, le Maire et l'équipe municipale se sont engagés auprès de la population à « *Prévenir tout conflit d'intérêt et garantir une parfaite transparence aux Clamartois* ».

Afin de répondre à cet enjeu, la politique Achats identifie un objectif qualité :

- Assurer la sécurité juridique des achats

Notre façon d'acheter doit répondre aux meilleurs standards de la sécurisation juridique, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures, de confidentialité des informations et d'efficacité des consultations, tout en préservant l'agilité nécessaire à la bonne réalisation des missions de service public (par exemple, concernant les modifications des contrats, la gestion de la sous-traitance, les marchés réservés, les facilités d'accès des TPE-PME, le développement de l'achat local ou l'allotissement).

Pour assurer, entre autre, le suivi de cette transparence, des indicateurs permettant de mesurer le taux de couverture des achats, sous forme de contrats publics et le respect des dates de renouvellement des marchés, seront mis en place.

## **Enjeu 2 : acheter mieux, de manière raisonnée et raisonnable**

Dans son projet de mandat, le Maire et l'équipe municipale se sont engagés auprès de la population à un « *service public amélioré, à des coûts maîtrisés* ». Il est donc primordial, pour maintenir les marges de manœuvre financières, sans augmenter la fiscalité locale, de faire des gains « achats » tout en garantissant un niveau de qualité adapté aux attentes des clients et des usagers.

Afin de répondre à cet enjeu, la politique Achats identifie deux objectifs qualité :

- Être efficient

La « communauté achats », avec le soutien de la Direction de la commande publique, s'organise pour :

- Définir le juste besoin
- Optimiser les solutions techniques et les coûts, en mettant en place une négociation, à chaque fois que la procédure le permet
- Mutualiser et massifier les familles d'achats en raisonnant en coût complet le plus souvent possible
- Suivre la bonne exécution des marchés, de façon à réaliser les opérations validées.

Pour la famille d'achat « travaux », cela se traduit par, entre autres, le respect des plannings et la conformité des travaux, à la fin de la date de parfait achèvement.

En outre, la Direction de la commande publique est garante de la professionnalisation de la « communauté achats ».

- Être attractif pour les fournisseurs

La Ville de Clamart souhaite instaurer des relations de confiance avec ses fournisseurs afin de se démarquer de ses concurrents à l'achat.

Pour cela la mairie s'engage, tout d'abord, à communiquer aux fournisseurs la présente politique Achats et les implications de la démarche qualité.

Ensuite, la « communauté achats » s'organise pour écouter et évaluer périodiquement, les fournisseurs selon les critères suivants :

- Délais de livraison
- Qualité des livraisons
- Suivi d'exécution
- Relations entre les prescripteurs et les fournisseurs
- Santé financière des fournisseurs
- Capacité à être réactif ou proactif.

Enfin, la mairie veille au respect de ses engagements relatifs aux conditions de règlement de ces fournisseurs.

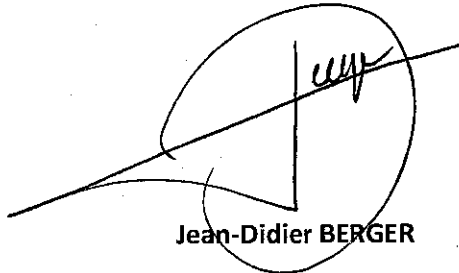
Cette politique achats sera révisée et mise à jour de façon régulière, dans le cadre de la revue de direction ISO 9001. Elle sera communiquée aux parties intéressées pertinentes et largement diffusée.

Fait à Clamart, le **24 FEV. 2020**

**Le Maire,**

**Président du territoire**

**Vallée Sud Grand Paris**



**Jean-Didier BERGER**